4 mars 2021, CCMA

Madame la Rectrice,

A l'occasion de cette commission consultative, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

Premièrement, la pression sur les notes. Le ministère a envoyé aux professeurs un livret pour l'évaluation en terminale de manière bien trop tardive et qui plus est avec des directives qui ne laissent plus aucune place à la liberté pédagogique. Il ne suffit pas de commander des notes pour en avoir. Les élèves et professeurs sont à bout de souffle. Cela ajoute encore un peu plus de stress, de pression et de défiance dans une période déjà plus qu'anxiogène.

Second point : à l'heure où l'épidémie reprend et que le télétravail est encouragé , est-il vraiment pertinent de multiplier les réunions au sein des établissements (3 en quelques semaines dans le nôtre : Philippine-Duchesne) . C'est à la fois improductif et dangereux. Madame La rectrice pourrait -t-elle rappeler les règles du bon sens aux directeurs des établissements sous contrat dans leur ensemble ? La période n'est pas à la réunionite.

Par rapport à la vaccination : le texte publié le 25 février donne la possibilité aux professeurs de plus de 50 ans avec comorbidité d'être vaccinés … Est-il possible d'élargir cette vaccination à l'ensemble des enseignants à risques. De donner une priorité aux personnes vulnérables quel que soit leur âge.

Enfin : de nouveau nous souhaitons aborder le problème des alternances.

A ce jour nous sommes encore dans l'attente de la position de madame la Rectrice sur le fait que des agents publics se voient imposer, par des directions, dans leurs classes associées à l'enseignement public par contrat (L442-5 code éducation) des apprenants sous statut de droit privé. Ces agents publics se retrouvent donc en surcharge de travail au profit de leur établissement.

Nous vous remercions de votre attention

Les élus représentants du personnel, Snep-Unsa.